



Fédération genevoise  
des structures d'accompagnement  
pour seniors

# Formation des personnes-ressources en ergomotricité - Volée IX

de janvier à septembre 2023

---

# Contexte

- La formation des personnes-ressources en ergomotricité est le fruit d'un **partenariat** entre le Pôle formation et le SIFAM.
- Elle permet aux aides-soignant·es qualifié·es, aux ASA, aux ASSC et aux ASE **d'apprendre la méthode de manutention GAPA** (Gestes et Activation de la Personne Agée) et **d'acquérir les compétences nécessaires pour former leurs collègues** par la suite.
- La spécificité du partenariat du pôle formation de la Fegems avec le SIFAM se traduit par **l'accompagnement de la personne-ressource dans sa formation, jusqu'à la mise en place de la 1<sup>ère</sup> formation destinée à ses collègues, au sein de son EMS.**

# Finalités, buts et objectifs de la formation

## Finalités

- Promouvoir l'amélioration de la qualité de vie des résident·es par une approche de soin favorisant leur autonomie
- Contribuer à la protection de la santé des collaborateur·trices en les dotant des connaissances nécessaires pour protéger leur dos lors de la manutention des personnes âgées

## Buts

- Doter les EMS d'une expertise dans le domaine de la manutention par la formation d'une personne-ressource
- Créer des perspectives de carrière et de développement professionnel pour les aides-soignant·es qualifié·es, les ASA, les ASSC et les ASE en leur donnant accès à une spécialisation

## Objectifs

- Intégrer les bases d'une gestuelle adéquate pour apprendre à préserver et stimuler l'autonomie psychomotrice chez les personnes âgées
- S'approprier la méthode gestuelle de manière à être capable d'analyser une situation, les besoins de la personne âgée et d'y répondre avec les procédures et les méthodes adéquates
- Permettre aux participant·es de diffuser les savoirs et les compétences acquises durant cette formation en toute indépendance à l'intérieur de leur établissement en les dotant des outils pédagogiques nécessaires

# Public-cible

- Cette formation s'adresse aux aide-soignant·es qualifié·es (diplôme Croix Rouge Suisse ou équivalent avec 5 ans d'expérience), **aux ASA** (aide en soins et accompagnement), aux ASSC et aux ASE travaillant en EMS.

# Gestion des candidatures

Les **critères suivants** seront appliqués pour effectuer une sélection :

- **Une place maximum à chaque EMS qui en a fait la demande**  
La priorité sera aussi donnée aux EMS qui n'ont pas encore formé de collaborateur-trices dans les volées précédentes
- **Priorité sera donnée aux AS qualifié-es, aux ASA et ASE**
- **Ratio d'aide-soignant-es qualifié-es / AS non qualifié-es**  
Un grand nombre d'AS non qualifié-es signifierait moins de « techniques » de travail donc plus de risque pour l'employé et la personne âgée
- **Classement Plaisir** (moyenne de temps de soin de l'EMS)  
La lourdeur des cas invite, à priori, à plus de manutention

Pour l'application de ces critères, il est possible que nous ayons besoin de quelques éléments d'information complémentaires.

Une commission d'admission des dossiers, constitués d'experts en ergomotricité, de cadres du domaine des soins et d'un collaborateur Fegems procédera au choix des dossiers.

# Conditions d'accès à la formation

## Niveau de français

- Les participant-es qui n'ont pas suivi leur formation de base dans un pays francophone doivent passer un **test de français à l'UOG** afin de pouvoir démontrer la maîtrise du niveau intermédiaire .

## Aptitude physique et certificat médical

- La formation requiert une participation physique active car aucune dispense de travaux n'est accordée pendant la formation et un test physique doit être passé à la fin du 2<sup>ème</sup> module.
- Pour ces raisons, **un certificat médical** doit être annexé au dossier d'inscription :
- la visite médicale peut avoir lieu auprès du médecin répondant de votre établissement ou auprès du médecin traitant du candidat
- le coût éventuel de la visite médicale n'est pas pris en charge par la Fegems

# Profil du·de la candidat·e

La base des critères suggérés sont :

Nous vous conseillons de **privilégier des candidat·es** ayant :

- une expérience de plusieurs années dans le métier (min. 4-5 ans)
- une place reconnue au sein de l'équipe de travail
- une facilité et un goût pour la communication ainsi que des capacités de transmission de l'information
- une personnalité sachant s'affirmer face à un groupe
- une bonne aptitude physique
- une aisance en français
- des plannings de travail n'occupant pas une fonction de nuit
- Un temps de travail supérieur à 60%

# Nota Bene du·de la participant·e

Chaque participant·e doit savoir :

- que des antécédents vertébraux (lombalgies, dorsalgies) ne sont pas un obstacle,
- qu'un bon fonctionnement de ses membres inférieurs est strictement indispensable,
- qu'aucune exigence sportive ni morphologique n'est imposée,

## mais

- qu'une participation physique active sera indispensable et qu'elle nécessite une bonne coordination neuro-motrice
- qu'aucune dispense de travaux pratiques ne sera accordée.
- Qu'il faut se présenter muni de chaussures antidérapantes et stables, d'une tenue de gymnastique (type training) et des vêtements de travail habituels.

# Evaluation et titre obtenu

- Une évaluation **formelle et sélective** est prévue à la fin de chaque module de formation.
- En cas d'échec, **des rattrapages** sont toutefois possibles et le pôle formation s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires en ce sens.
- Le dernier jour du 3ème module, un **certificat partiel** est remis aux participant-es ayant passé les évaluations de fin de module.
- Le formateur SIFAM valide le certificat final au moment de la visite de la formation interne mise en place par la personne-ressource en ergomotricité.
- Le certificat d'animateur de la méthode gestes et activation pour personne âgées (méthode ABRIC / DOTTE<sup>®</sup>) est **valable 5 ans**. Une formation de revalidation du certificat est organisée par le pôle formation en collaboration avec le SIFAM pour les personnes arrivant à échéance de leur certificat.

# Responsabilité de l'EMS

- Désignation d'un·e **référent·e**
- Formation interne à l'EMS

# Désignation d'un·e référent·e

L'établissement doit définir un·e collaborateur·trice comme référent·e du·de la participant·e. Il est conseillé de le choisir parmi **les cadres soignants** (infirmier·ères ou ergothérapeutes).

## **Les tâches du référent consisteront à participer :**

- aux séances d'évaluation qui ont lieu à la fin de chaque module et signer les évaluations.
- à la demi-journée de préparation à la formation interne avec le/la participant·e afin de faire la mise au point sur la formation interne.
- à l'évaluation de la première formation interne sur une demi-journée lors de la visite du formateur du SIFAM.

## **Elles consisteront également à :**

- accompagner la personne dans la phase d'élaboration du dossier de candidature
- créer les conditions nécessaires pour que le participant puisse mettre en pratique - d'un module à l'autre - les éléments à travailler, identifiés dans l'évaluation de fin de module (ces éléments seront également remis par écrit aux participant·es et aux référent·es)
- soutenir le/la participant·e dans la mise sur pied de la formation interne et en particulier dans la rédaction du rapport de formation

# La formation interne à l'EMS

Une fois la formation de base terminée (3 modules d'une semaine), le-la participant-e mettra sur pied une formation intramuros dans son propre établissement pour former ses collègues à la manutention manuelle des personnes âgées.

La définition des modalités de la formation interne (public, durée, répartition dans le temps et nombre de sessions, etc.) est du ressort de l'établissement et du/de la participant-e à la formation (qui va devenir la personne-ressource en ergomotricité).

Pour garantir une efficacité maximale, le SIFAM suggère que la formation comporte les modalités suivantes :

- Compter environ **16 heures de formation** (pour une durée totale de 2 jours)
- Etre organisé de manière à toucher **tous les professionnels d'une même équipe**, dans l'objectif d'uniformiser les modalités de travail - ou les différentes « manières de faire »
- S'adresser dans un premier temps **aux soignant-es** et impliquer dans un deuxième temps **le personnel de tous les secteurs** d'activité comme l'animation, l'intendance, l'administration ou la cuisine ; pour les autres secteurs d'activités, les modalités (durée, nombre de participant-es, etc.) peuvent être adaptés aux besoins.

# Financement

- Le Pôle formation
- L'EMS
- L'EMS ou le·la collaborateur·trice

## Le pôle formation

- La prise en charge financière est répartie entre le pôle formation, l'EMS et le·la participant·e de la manière suivante :
- L'ensemble des frais liés au programme de formation (environ 4'500.- CHF par participant·e) sont pris en charge par la Fegems

# L'EMS

Prend en charge financièrement :

- le remplacement du·de la collaborateur·trice et du·de la référent·e lors de la demi-journée de préparation du projet de formation interne aux établissements
- les frais de remplacement du·de la collaborateur·trice durant les 3 semaines de formation
- le remplacement lors des groupes de suivi et d'analyse de la pratique qui ont lieu une fois par année sur une durée de 2 jours
- Il désigne un·e soignant·e de référence (idéalement un·e infirmier·ère cadre) en lui accordant le temps nécessaire pour le suivi du·de la collaborateur·trice en formation (cf. « Planning de la formation - référent » en annexe).
- accorde au collaborateur·trice en formation le temps nécessaire à la conception, à l'organisation et à l'animation de la première session de formation de ses collaborateur·trices, supervisée par le SIFAM.

## L'EMS ou le collaborateur·trice

Selon convention entre les deux parties, l'EMS ou le·la collaborateur·trice prend en charge :

- Les frais de la **visite médicale** et du **test de français** (si nécessaire), le cas échéant
- Les frais de **déplacement** et de **repas** pendant les journées de formation
- L'achat d'un **tapis de gymnastique** qui sera utilisé pendant les modules de formation
- Les frais liés à la **tenue de gymnastique exigée** pour la formation



**Fédération genevoise  
des structures d'accompagnement  
pour seniors**

Av. Industrielle 12  
1227 Carouge  
T +41 22 718 18 70  
info@fegems.ch

**[www.fegems.ch](http://www.fegems.ch)**